

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

Partie IIIC/8^e série de fiches – aérodromes de Berne-Belp (BE), Thoune (BE), Lausanne-La Blécherette (VD)

du 4 juillet 2012

1. Le 4 juillet 2012, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen du 14 juin 2012 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie IIIC/8^e série concernant les aérodromes de Berne-Belp (adaptation), Lausanne-La Blécherette (adaptation) et Thoune, est approuvé.

2. Le PSIA, partie IIIC, 8^e série de fiches, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les autres parties du PSIA peuvent être consultés

sur Internet à l'adresse:

- www.bazl.admin.ch/psia

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 323 86 51
- l'Office fédéral du développement territorial (ARE)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, tél. 031 322 47 34

17 juillet 2012

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)